

Programme formation géométrie expert

Pré-requis

Au minimum d'un niveau CAP mécanicien ou équivalent en expérience (3 ans minimum)

Durée

2 jours soit 14 heures

Cible

Garagistes, carrossiers, mécaniciens et responsable atelier.

Délai d'accès

Entre 2 et 3 mois

Nombre de participants

2 participants minimum
8 participants maximum

Prix

1 620 € HT par personne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le but étant d'acquérir les connaissances de base et des angles secondaires, de développer et valoriser l'activité de réglage géométrie (mise en place, procédure, lecture du rapport).

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Séquence théorique/pédagogique :

- Notion des angles principaux et secondaires
- Lecture du livret de formation
- Bonne pratique de la géométrie
- Connaître la conversion degré/minute en millimètre
- Contenu adaptative

Séquence pratique :

- Mise en place participative
- Utilisation de l'appareil de géométrie
- Implantation des griffes et capteurs
- Lecture des rapports de géo
- Échange cas pratique

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les préliminaires avant de faire la géométrie, connaître les bases et sécurité, analyser des rapports de géométrie en localisant les angles, différencier les signes et le rôle des angles, connaître les bonnes pratiques pour réaliser une géométrie précise et sûre. Comprendre les données, conversions et abréviations. Comprendre l'influence des angles, réglage et mise en assiettes du véhicule. Diagnostique des pièces à changer.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Exercices pratiques, mise en main, manipulations, évaluations par questionnaires.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation, feuille de présence.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

JÉROME BULEON

ACCESSIBILITÉ

Pour s'inscrire à notre formation, veuillez nous contacter à l'adresse : lisa.buleon@forma-geo.fr
Pour les personnes en situation de handicap, contactez-nous au 04.90.86.86.37 ou lisa.buleon@forma-geo.fr.

Déroulé de prestation

1^{ère} journée

8h30-9h00 (30 min)

Présentations, questionnaire d'entrée + échange ouvert



Début de lecture du livret de formation (l'environnement, les contrôles et les angles principaux)

9h00-10h30 (1h30)

10h30-10h45 (15 min)

Questions ouvertes



10h45-11h00 (15 min)

Pause

11h00-12h30 (1h30h)

Fin de lecture du livret de formation (les angles secondaires, la conversion, les abréviations et 1^{er} exercice)



12h30-14h00 (1h30)

Pause du midi

14h00-15h45 (1h15)

Procédure complète de la géométrie et 2^{ème} exercice (installation des griffes et capteurs, recherche dans la base de données, braquage...)



15h45-16h00 (15 min)

Pause

16h00-16h45 (45 min)

Lecture des rapports, conversion, et réglage



16h45-17h00 (15 min)

Questions ouvertes et questionnaire de sortie

2^{ème} journée

8h30-8h40 (15 min)
Échange ouvert



8h45-10h30 (1h45)



Rappel de la veille sur les angles et correction du questionnaire de sortie

10h30-10h45 (15 min)
Questions ouvertes



10h45-11h00 (15 min)
Pause

11h00-12h30 (1h30h)

Approfondissement sur l'appareil afin de connaître les possibilités et options



12h30-14h00 (1h30)
Pause du midi

14h00-15h45 (1h15)

Mise en situation pour les participants sur véhicule



15h45-16h00 (15 min)
Pause

16h00-16h30 (30 min)

Lecture des rapports et diagnostic des pièces à changer



16h30-16h45 (15 min)
Questions ouvertes

16h45-17h00 (15 min)

Remise de l'attestation individuelle, questionnaire de satisfaction



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par Forma-géo étant précisé que les formations en e-learning sont plus particulièrement régies par l'article 17 des présentes conditions Générales de vente.

Le contrat de vente ci-après dénommé le « **Contrat** », conclu entre d'une part FORMA-GEO dénommé le « **Vendeur** » et d'autre part le « **Client** » ou « **Stagiaire** », est constitué :

- des présentes conditions générales ci-après les « Conditions Générales de Vente »,
- des conditions particulières auxquelles les Conditions Générales sont attachées ci-après les « Conditions Particulières de Vente »,

Ces documents constituent, avec leurs annexes le cas échéant, l'accord complet entre les parties. Ils remplacent tous accords, promesses, arrangements et négociations, verbaux ou écrits, intervenus entre les parties et relatifs à l'objet du Contrat.

En cas de contradiction entre une disposition des Conditions Particulières de Vente et une disposition des Conditions Générales de Vente, la disposition des Conditions Particulières de Vente primera.

Pour les formations en e-learning, l'article 17 des présentes Conditions Générales de Vente prime sur les autres articles en cas de contradiction.

Article 1 - Réservation

Vous pouvez réserver vos places à l'avance en contactant votre interlocuteur commercial/administrative et en lui indiquant vos coordonnées, le cours, la date et le nombre de places à réserver. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

Dans l'hypothèse où la formation tant en présentiel qu'en distanciel se déroulerait chez le client, il appartient à ce dernier de vérifier le bon fonctionnement de l'environnement technique des outils utilisés dans le cadre de la formation. Dans cette hypothèse, FORMA-GEO ne sera pas responsable d'un quelconque dysfonctionnement. Nous insistons sur la nécessité du respect des compétences et/ou expériences requises qui permettent de profiter pleinement des formations dispensées.

Article 2 - Inscription

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par email concerné à votre interlocuteur commercial/administrative ou sur notre site www.formationgeometrie.com . Le bon de commande doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
- Adresse e-mail,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Fonction de chaque stagiaire,
- Intitulé du stage,
- Lieu du stage

- KBIS (si c'est une société/entreprise)
- Confirmation d'une date proposée

En cas de financement par un OPCO, la notification de son nom, numéro d'adhérent et numéro de dossier. L'accord de l'OPCO devra nous être transmis avant le premier jour de la formation, à défaut le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Article 3 - Convocation

Dès réception du bon de commande, l'inscription est enregistrée. Une convocation/contrat est adressée systématiquement aux Clients et/ou Stagiaires inscrits. La convocation/contrat est envoyée par e-mail au Client et/ou Stagiaire. À défaut d'e-mail valide, elle est transmise à la personne en contact avec notre service administratif. Elle doit être retournée signée et tamponnée.

Article 4 – Annulation - rétractation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de 14 jours calendaires avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenante entre 14 et 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du cours.

Par exception à ce qui précède, en cas d'application des articles L.221-18 à 28 du Code de la Consommation, le Client, dès lors qu'il est juridiquement « consommateur », dispose dans ce cadre d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la société par écrit. Le droit de rétractation ne peut pas s'appliquer pour les cas visés à l'article L.221-28 du Code de commerce.

Par ailleurs, le Client renonce expressément à son droit de rétractation par la signature du Contrat et/ou d'un bon de commande concernant une formation dont l'exécution commence avant la fin du délai de rétractation.

Pour sa part, Forma-Géo se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant ou de problème technique.

Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et de nouvelles dates leur seront proposées.

De plus, les éventuels frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas remboursés.

Cas de force majeure

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Outre les cas reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les circonstances suivantes peuvent notamment être considérées comme des cas de force majeure, pouvant être invoqués par le stagiaire et pour lesquelles il est nécessaire de fournir des documents :

a) Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;

- b) Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- c) Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- d) Maladie ou hospitalisation du stagiaire

Article 5 - Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux Articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ».

L'Article 41 de la même Loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et 429 du Code Pénal.

Article 6 – Non-sollicitation

Le Client et/ou le Stagiaire s'engage(nt) à ne pas solliciter et/ou recruter, directement ou indirectement, le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne de Forma-Géo avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation.

Il s'applique au personnel salarié de Forma-Géo ainsi qu'aux formateurs vacataires, auto-entrepreneurs, indépendants, contractuels.

Article 7 – Règles d'usage de l'internet

Le Client et/ou Stagiaire qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites de l'internet. Notamment le Client et/ou le Stagiaire reconnaît :

- qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site,
- que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité,
- qu'il a connaissance de la nature d'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter),
- qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site,
- qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site.

En conséquence, FORMA-GEO n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant notamment de l'usage du site et/ou d'internet et/ou de virus.

Article 8 – Responsabilité

Forma-Géo s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

La responsabilité de Forma-Géo ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de Forma-Géo.

Forma-Géo n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients et/ou stagiaires ni des dommages causés au matériel des clients et/ou stagiaires.

La société Forma-Géo ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Forma-Géo, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

Article 9 - Convention de formation

Tout centre de formation Forma-Géo est déclaré centre de bilan de compétence et habilité à ce titre à établir des conventions de formation.

Nous vous adressons une convention de formation FORMA-GEO, inscrite au Datadock et à Qualiopi.

Article 10 – Certification

Les modalités et délais de certification sont donnés à titre indicatif. Forma-Géo ne pourra être tenue responsable de modifications d'échéances ou de versions imposées par les éditeurs dont dépendent les certifications.

Article 11 - Facturation

Nos prix sont établis hors taxes, ils sont calculés départ agence. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Article 12 - Conditions de paiement

Nos prestations sont réglables à réception du RIB 7 jours ouvrables avant le jour de la formation. La facture est délivrée par la suite.

Article 13 - Délais de paiement

En cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2 % le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de Forma-Géo, d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement (Article D.441-5 du Code de Commerce).

Article 14 – Protection des données à caractère personnel – Informatique et Libertés

Les informations personnelles collectées par Forma-Géo sont enregistrées dans le fichier Client et/ou Stagiaire et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client et/ou Stagiaire et le traitement des contrats de formation.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois années, sauf si le Client et/ou Stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de Forma-Géo, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à Forma-Géo par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans qu'une autorisation du Client et/ou Stagiaire ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, Forma-Géo s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client et/ou Stagiaire. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le Client et/ou Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à Forma-Géo, ou lisa.buleon@forma-geo.fr

Article 15 - Attribution de compétences

Les contrats émis par Forma-Géo sont soumis au droit français. Tous litiges survenant entre Forma-Géo et le client, et qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nîmes quel que soit le siège ou la résidence du client.

Article 16 – Autorisation de publicité

Par défaut, « le client » autorise Forma-Géo à afficher le logo du « le client » sur son site Internet comme référence client. Vous pouvez vous y opposer par email (lisa.buleon@forma-geo.fr) ou par courrier Forma-Géo Route de Nîmes, Générac 30510.

Article 17 – Formations e-learning – Conditions Générales d'utilisation (CGU)

Le e-learning consiste à fournir des modules d'auto-formation dans un espace électronique sécurisé.

L'ensemble des modules, objet de la commande sera mis à la disposition du Client et/ou Stagiaire utilisateur ci-après ensemble « Utilisateur », dans un portail e-learning après acceptation de la commande.

FORMA-GEO consent à l'Utilisateur une licence d'utilisation non exclusive et incessible consistant en l'ouverture d'un accès avec un identifiant et un mot de passe.

Cet accès permet à l'Utilisateur :

- D'accéder au(x) module(s) pendant une période de 2 (deux) mois maximum à compter de l'accusé de réception du paiement adressé à FORMA-GEO, elle se termine à la fin de la formation arrivé au quiz final, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé ;
- La faculté pour l'Utilisateur d'obtenir sur demande, une évaluation en amont et en aval du parcours de formation de l'Utilisateur ;

- La mise à disposition au profit de l'Utilisateur d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation (« reporting »).

Test préalable et prérequis techniques :

Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature de bon de commande entre FORMA-GEO et un représentant habilité de l'Utilisateur qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître ; il ne pourra pas se prévaloir ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

Accès au(x) module(s) :

A réception du bon de commande signé et du règlement de la formation ou du justificatif de prise en charge par subrogation, FORMA-GEO transmet à l'Utilisateur via son adresse électronique :

- Une URL d'accès à la plateforme e-learning

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par FORMA-GEO, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme de FORMA-GEO sont concédés pour :

-Une durée de 2 (deux) mois à compter de l'ouverture des clés d'accès au service des plateformes de FORMA-GEO ; un nombre défini d'Utilisateurs ; la version disponible du ou des module(s) e-learning de FORMA-GEO à la date d'acceptation de la commande par FORMA-GEO.

Périmètre des Utilisateurs :

Sauf conditions particulières expressément acceptées par FORMA-GEO visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul client Utilisateur signataire du bon de commande.

Droit d'usage personnel :

L'accès à la plateforme e-learning, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

L'Utilisateur se porte garant auprès de FORMA-GEO de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le client Utilisateur informera sans délai FORMA-GEO de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, FORMA-GEO se réserve de droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne :

Sauf conditions particulières express, chaque module fait l'objet d'une fiche descriptive disponible dans le catalogue. La durée de formation est donnée à titre indicatif.

FORMA-GEO se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s) sur ses plateformes, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du client Utilisateur.

FORMA-GEO pourra fournir, à la demande de l'Utilisateur, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

Garanties :

FORMA-GEO s'engage à tout mettre en œuvre dans le cadre d'une obligation de moyens, pour permettre l'accès à sa plateforme, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou du réseau de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à informer FORMA-GEO dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

Toutefois, le client Utilisateur reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par FORMA-GEO liée à une intervention de maintenance corrective, FORMA-GEO mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 48 heures ouvrées. Passé ce délai, FORMA-GEO prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

FORMA-GEO ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartient au client Utilisateur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformité constatée. Seule FORMA-GEO peut intervenir sur le(s) module(s). Le client Utilisateur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de FORMA-GEO.
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par FORMA-GEO.
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

Règlement par un OPCO :

En cas de règlement de la prestation par un opérateur de compétence dont il dépend, il appartient au Client de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- Indiquer explicitement sur la convention la prise en charge par l'OPCO avec les coordonnées de celui-ci et de joindre à Forma-Géo une copie de l'accord de prise en charge;
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client.